



SOLUTIONS DE NAME SCREENING

# LA REVUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

N°24 - 21 janvier 2025

La revue de presse BeCLM couvre les développements récents, les actions des organismes internationaux, et les affaires notables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

## 1. L'ACTUALITÉ DES ORGANISMES

### L'ACPR DÉVOILE SES PRIORITÉS 2025

Date : 20 janvier 2025

Source : ACPR - L'Argus de l'assurance.

Résumé : « *Au-delà de la surveillance des risques traditionnels, nos chantiers seront nombreux, avec notamment l'entrée en vigueur progressive de Dora, la poursuite des travaux sur le risque climatique, la supervision en matière de LCB-FT des crypto-actifs et de la finance désintermédiée ou décentralisée.* », indique Nathalie Aufauvre, secrétaire générale de l'ACPR.

Lien : <https://www.argusdelassurance.com/juriscope/assurance-construction-affinitaire-reglementation-europeenne-le-gendarme-de-l-assurance-devoile-ses-priorites-2025.234242>

### L'OBSERVATOIRE DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET TRANSPARENCY FRANCE ORGANISENT UNE CONFÉRENCE À LA MAISON DU BARREAU

Date : 22 JANVIER 2025

Source : OBSERVATOIRE DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Résumé : BeCLM était présent à cette conférence dont les deux thèmes étaient : « Comment mesurer l'efficacité opérationnelle de la réglementation LCB-FT ? » et « Les droits fondamentaux à l'épreuve de la LCB-FT : quels enjeux ? quels garde fous ? »

Étaient présents des représentants de TRACFIN, Du bureau de la lutte contre la criminalité financière à la DGT, du Parquet de Paris, du GAFI, de la CNIL, de la DG Fisma, du CDPC, du barreau de Paris et de L'Observatoire de la lutte antiblanchiment. La nécessaire collaboration entre public et privé pour une plus grande efficacité de la LCB-FT est revenue plusieurs fois durant les débats. On notera qu'aucun représentant des entreprises assujetties n'avait été convié à participer à ces débats.

Lien : <http://olab-amlo.org>

### 2. SANCTIONS

#### LES AUTORITÉS AMÉRICAINES INFLIGENT UNE SANCTION D'UN MONTANT DE 80M\$ À BLOCK.INK

Date : 15 JANVIER 2024

Source : Boursorama.com / Reuters

Résumé : Cette sanction pénalise des manquements dans la politique de lutte anti-blanchiment de l'entreprise sur son service de paiement mobile Cash App

Lien : <https://www.boursorama.com/bourse/actualites/les-autorites-de-regulation-de-l-etat-infligent-une-amende-de-80-millions-de-dollars-a-block-inc-pour-des-infractions-a-la-legislation-contre-le-blanchiment-d-argent-f75b71962c5b832b90cf8cc735b2a136>

#### HDR GLOBAL TRADING LIMITED, L'OPÉRATEUR DERRIÈRE LA PLATEFORME D'ÉCHANGE BITMEX, ACCEPTE DE PAYER UNE SANCTION DE 100M\$ POUR AVOIR ENFREINT LE BANK SECRECY ACT ENTRE 2015 ET 2020

Date : 16 JANVIER 2024

Source : UNITED STATES ATTORNEY'S OFFICE

Résumé : Le procureur a déclaré « *Les règles de lutte contre le blanchiment d'argent et de KYC protègent les Américains contre la fraude, combattent le blanchiment d'argent et préviennent le financement des activités terroristes. Il est essentiel que toutes les institutions financières, y compris les crypto-bourses, se conforment à ces règles pour protéger l'économie et la sécurité nationale de notre pays. La sentence à l'encontre de BITMEX envoie un message clair : les entreprises qui violent délibérément ces règles et refusent de mettre en œuvre des programmes AML/KYC feront face à des conséquences.* »

Lien : <https://www.justice.gov/usao-sdny/pr/global-cryptocurrency-exchange-bitmex-fined-100-million-violating-bank-secrecy-act>

#### LE GENDARME DE LA BOURSE AMÉRICAIN (SEC) INFLIGE UNE AMENDE DE 18M\$ À LPL FINANCIAL POUR VIOLATIONS DE SES OBLIGATIONS ANTI-BLANCHIMENT

Date : 17 JANVIER 2024

Source : SEC

Résumé : La Commission des valeurs mobilières et de la bourse a annoncé des accusations contre le courtier-négociant et conseiller en investissement LPL Financial LLC pour de multiples défauts dans son programme anti-blanchiment d'argent (AML). Pour mettre un terme aux accusations de la SEC, LPL a accepté de payer une amende civile de 18 millions de dollars et d'améliorer ses politiques et procédures en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Lien : <https://www.sec.gov/newsroom/press-releases/2025-17>



SOLUTIONS DE NAME SCREENING

[www.beclm.com](http://www.beclm.com)

67 avenue pierre grenier 92100 boulogne billancourt

(+33) 01 46 10 43 82

[elie.lafin@beclm.com](mailto:elie.lafin@beclm.com)